

UNE NOUVELLE CHARTE POUR LE PARC

Créé en 1970, le Parc Naturel Régional de Camargue a survécu, tant bien que mal, aux vicissitudes politico-administratives qui l'ont conduit à passer d'un statut d'association reconnue d'utilité publique à celui de « syndicat mixte ouvert élargi » en passant par un groupement d'intérêt public. Même si la question de l'adéquation de la structure administrative du PNRC à la problématique camarguaise est loin d'être démontré, il nous semble important, aujourd'hui, de dépasser la question du statut pour se concentrer sur les problèmes de la Camargue réelle pour faire en sorte d'améliorer l'efficacité du Parc.

Engagés en 2006, les travaux portant sur l'avant projet de renouvellement de la charte du Parc sont en voie d'achèvement. Sans préjuger du résultat final, nous tenons ici à féliciter les équipes du Parc, ainsi que tous ceux qui ont œuvré avec elles, pour la qualité du travail accompli dans le cadre de cette mission, notamment pour ce qui concerne le retour d'expérience, le diagnostic et les enjeux.

Ainsi, sans vouloir minimiser les aspects positifs, qui sont bien réels, résultant de l'action du PNRC depuis près de quarante ans, force est de constater que l'avenir de la Camargue se trouve encore bien menacé, non seulement du fait de l'évolution climatique mais aussi, et surtout, par le degré de pertinence du modèle socio-économique qui va prévaloir pour le développement du Delta. De ce point de vue, la Charte du Parc pourrait constituer un outil d'évaluation et d'orientation déterminant. Acceptons-en l'augure.



De la concertation à la promulgation, un chemin long, tortueux et pas toujours éclairé.

Même si l'avant projet de renouvellement de la Charte peut être présenté comme étant le fruit d'une très large concertation entre les différents acteurs du territoire, le manque évident d'intérêt de la part des citoyens à l'égard des réunions publiques d'information est préoccupant. En effet, seulement un peu plus de 300 personnes, au total, ont assisté aux 9 réunions publiques qui ont été organisées entre 2006 et 2008. Il faut bien dire que, nonobstant une volonté indéniable de concertation, l'étude de la Charte demeure avant tout une affaire d'experts et d'initiés. Il semble bien que la volonté de populariser la Charte ne soit pas partagée par tous. Finalement, au-delà des chiffres impressionnants qui attestent, du moins arithmétiquement, de la qualité du processus de concertation, il semble bien que la question de la relation du citoyen au Parc mérite d'être approfondie.

Par ailleurs, il convient de noter le caractère hautement provisoire du travail accompli à ce jour dont le résultat ne constitue que l'avant projet de renouvellement de la Charte. Désormais, le processus de validation de cet avant projet va s'opérer dans un contexte notoirement moins ouvert, moins collaboratif et, pour tout dire, bien plus opaque, avec, au bout du compte, le risque de déboucher sur une Charte plus décorative qu'opérante. Le citoyen devra attendre l'enquête publique pour mesurer l'écart qui sépare l'intention de la réalité.



Quelle Camargue allons-nous laisser à nos enfants et à nos petits enfants ?

Le slogan de la nouvelle charte est le suivant : « *quelle Camargue voulons-nous pour 2020* ». Pour tout dire, cette devise nous paraît bien modeste, voire démobilisatrice, au regard des véritables enjeux qui, le plus souvent, se traduisent dans le quotidien des habitants. En fait, alors que le renouvellement de la Charte aurait dû intervenir avant le 18 février 2008, il reste encore, dans le meilleur des cas, au moins deux longues années de procédures diverses et compliquées avant d'aboutir à sa promulgation officielle. Du reste, l'objectif 2020 est d'ores et déjà repoussé à 2022. Si nous prenons deux ans de retard tous les ans, le chemin risque d'être encore bien long. Malheureusement il en est souvent ainsi des objectifs qui ciblent un horizon lointain car, comme chacun sait, l'horizon recule au fur et à mesure que l'on avance. Nous aurions préféré une devise à la fois plus implicative et moins conceptuelle comme par exemple : « *quelle Camargue allons-nous laisser à nos enfants et à nos petits enfants ?* ».

La Charte : des ambitions, des objectifs ou des vœux pieux ?

La future charte propose quatre ambitions qui se déclinent en 13 objectifs stratégiques. Il reste à savoir si le PNRC aura les moyens de ses ambitions. Rien n'est moins sûr car, de par la nature même de ses statuts, il n'est pas maître de ses objectifs ni de ses recommandations. Dans la pratique, le Parc ne peut donner qu'un avis consultatif. C'est un peu comme l'ONU sans les casques bleus mais avec un Conseil où siègent des institutions qui disposent d'un droit de veto.



Autrement dit, de quels moyens, préventifs et coercitifs, et de quels outils, le Parc disposera-t-il dorénavant pour veiller au bon respect de la Charte et éviter les dérives des politiques mises en œuvre par les différents acteurs, publics ou privés, qui interviennent sur le territoire impacté ? La qualité de la Charte sera fonction de son contenu mais aussi de son applicabilité. Si ces deux critères ne sont pas réunis, alors la Charte ne sera qu'un magnifique catalogue de vœux pieux, ou pire encore, un prétexte pour développer des activités non contrôlées et non régulées qui, à terme, pourraient s'avérer néfastes voire destructrices pour la Camargue.

Aux Saintes, un pied dedans un pied dehors et la tête ailleurs.

Les enseignements qui ressortent de l'enquête réalisée aux Saintes Maries de la Mer sont édifiants. Ainsi, un saintois sur deux ignore que sa commune est rattachée au Parc. Cela confirme bien la détérioration de l'identité d'un village dont la moitié des habitants n'ont plus l'impression de vivre dans le périmètre d'un parc naturel. Un comble pour un village qui revendique le statut de capitale de la Camargue. Par ailleurs, deux saintois sur trois estiment que l'action du Parc est positive « *pour améliorer la vie des habitants* ». S'agissant du tourisme, bon nombre de réponses convergent pour signaler « le trop plein » ressenti par les habitants qui reconnaissent, par ailleurs, l'impact positif du PNRC « *en matière d'image pour la venue des touristes* » en insistant sur la nécessité, à l'avenir, de « *mieux gérer les flux touristiques* ».

Un tel constat, qui porte sur une population représentant près de la moitié des habitants de la Camargue, appelle une réflexion de fond sur la politique de développement du village. Si nul ne conteste le fait que le tourisme constitue le principal atout économique des Saintes, certains aspects de son développement, outre le fait qu'ils détériorent le cadre de vie des Saintois, contribuent à détruire l'identité de la commune et son intégration dans le paysage camarguais.



Si la banquise fond nous dresserons des ganivelles.

Les effets du réchauffement climatique, notamment l'élévation potentielle du niveau de la mer et le recul de la ligne de côte camarguaise sous l'effet de l'érosion due principalement à l'aménagement du Rhône et à la violence des tempêtes, constituent un sujet de préoccupation bien légitime pour les habitants.



Toutefois, cette inquiétude n'est pas partagée par le Maire des Saintes qui livre sa propre analyse scientifique dans le dernier numéro de la lettre du Parc dans les termes suivants : « *la montée de la mer ne m'inquiète pas ; je suis toutefois contrarié par les agissements des médias qui dramatisent le sujet et ne tiennent pas compte des cycles climatiques* ». En somme, les risques liés à l'élévation du niveau de la mer ne seraient qu'une invention de journalistes en quête de sensationnel.

Quand on habite sur le littoral méditerranéen à une altitude d'un mètre au dessus du niveau de la mer, ce genre de déclaration péremptoire a de quoi inquiéter. Si la banquise fond, nous dresserons des ganivelles ! N'ayant à ce jour trouvé aucun scientifique, à l'échelle de la planète, pour corroborer les assertions du savant saintois, nous veillerons à ce que les objectifs repris dans la charte pour mesurer et anticiper les effets, sur le littoral camarguais, du réchauffement climatique ne soient pas jeté par dessus bord à l'occasion du processus de validation.

Cet exemple, qui témoigne bien d'un obscurantisme ambiant visant à anesthésier les citoyens, est révélateur des intentions réelles de la Mairie des Saintes qui, n'en doutons pas, mettra à profit la phase de validation pour tordre la Charte de façon à la rendre pratiquement inopérante, ou pour le moins non dérangeante, sur le territoire de la commune.



Affaire à suivre.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur le projet de renouvellement de la Charte du PNRC et nous nous efforcerons de vous informer tout au long du périlleux processus de validation qui vient de s'engager.